



Bulletin d'information

ORDRE GÉNÉRAL

No 01 – 8 mai 2006

AVIS DE L'ARLA AUX PRODUCTEURS DE FRAMBOISES

AVIS AUX PRODUCTEURS DE FRAMBOISES : USAGES NON HOMOLOGUÉS D'INSECTICIDES ET DE FONGICIDES

Montréal, le 1^{er} mai 2006.

Des inspections effectuées chez des producteurs de framboises au cours de l'été 2005 ont permis de détecter des usages de matières actives non homologuées pour utilisation sur cette culture. Ces matières actives sont la cyperméthrine (insecticides Ripcord 400EC et Cymbush 250EC), l'endosulfan (insecticides Endosulfan 50W et 400E, Thiodan 4EC et 50WP, Thionex EC), le chlorothalonil (fongicide Bravo 500) et le myclobutanil (fongicide Nova 40W).

Par la présente, nous avisons les producteurs de cesser cette pratique, le cas échéant.

L'utilisation non homologuée d'un produit antiparasitaire contrevient aux articles 4(1) et 4(3) de la LPA et 45(1) du RPA et peut amener des mesures d'application de la Loi. De plus, un usage non homologué peut entraîner un dépassement des limites maximales de résidus (LMR) sur des cultures vivrières et rendre ces cultures sujettes à des mesures réglementaires en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues*.

Pour informations supplémentaires :

Pierre-Olivier Duval
Agent régional des pesticides
ARLA - Région du Québec
514 496-1670

LE RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES
RÉMY FORTIN, agronome - Coordonnateur
Direction de l'innovation scientifique et technologique, MAPAQ
200, chemin Sainte-Foy, 9^e étage, Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 380-2100, poste 3555 - Télécopieur : 418 380-2181
Courriel : Remy.Fortin@mapaq.gouv.qc.ca

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 01 – Ordre général – 8 mai 2006



Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

